

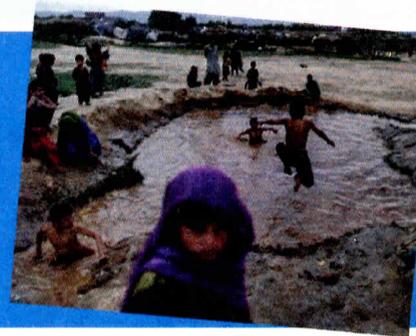
Rapport annuel du HCR : plus de 45 millions de réfugiés dans le monde

aufait 

VENDREDI 21 JUIN - DIMANCHE
23 JUIN 2013

N°1374

JOURNAL D'INFORMATION GÉNÉRALE



www.aufaitmaroc.com

CHIBANIS P.06



Les MRE de la première génération connaissent de nombreuses difficultés pour bénéficier des droits sociaux dont ils devraient profiter. Cela s'explique par des conditions imposées par l'État français ayant trait au séjour en France, mais également par le manque d'informations concernant leurs droits.

**Nos retraites,
sans restrictions**

DRAME. Une jeune étudiante a perdu la vie, mercredi, en chutant d'un train dans la gare de Settat, selon la police. La victime a succombé à ses blessures lors de son évacuation vers l'hôpital Hassan II de la province. Une enquête a été ouverte pour déterminer les circonstances de ce drame.

• CHIBANIS

La lente marche vers une retraite libre

Les MRE de la première génération, dits chibanis, connaissent de nombreuses difficultés pour bénéficier des droits sociaux dont ils devraient profiter. Cela s'explique par des restrictions trop importantes de l'Etat français mais également par le manque d'informations les concernant.

RETRAITES. Alors qu'au Maroc le gouvernement Benkirane travaille sur une réforme du système des retraites, les Marocains résidant en France (MRE) retraités, qui ont travaillé toute leur vie sur le territoire français, connaissent des restrictions pour percevoir leurs pensions.

Les "chibanis", comme est affectueusement surnommée la première génération de MRE, ont pour certains travaillé toute leur vie sur le territoire français. Ils sont donc logiquement affiliés au système des retraites français, en vertu de la convention entre le Maroc et la France entrée en vigueur le 1er juin 2011. Ces conventions prennent en compte l'ensemble des périodes travaillées dans les deux pays, facilitant le droit à la pension de retraite.

Ainsi, il existe une carte dite de "séjour permanent". Cependant, cette dernière conditionne la couverture sociale au fait que le titulaire passe plus de la moitié de l'année en France. Bien que beaucoup des chibanis ne rentrent pas au Maroc une fois la retraite venue, faute de moyens ou absence de liens familiaux, cette assignation à résidence demeure aberrante.

Une mission parlementaire de bonne volonté

Un état de fait que combattent les associations des chibanis en France. Ils réclament de pouvoir circuler comme bon leur semble entre la France et le Maroc, sans qu'on leur impose une durée d'absence maximum sous peine de se voir retirer les aides au logement et pensions de retraites que leur verse l'Etat français. "Un effort a été fait pour les 29.000 plus précaires d'entre eux. Mais les 90% d'autres retraités MRE perdent leurs droits s'ils rentrent au Maroc



☒ Alexis Bachelay et Salem Fkire, lors d'une réunion vendredi 14 juin à Paris, dont le sujet a été l'accord bilatéral sur la convention de la sécurité sociale, qui concerne autant les MRE que les Français résidant au Maroc. /DR

plus de 6 mois et un jour." Salem Fkire, président de l'association Cap Sud MRE basée à Agadir. Rappelons que dans les pensions de retraite perçues par tout un chacun en France, un prélèvement des cotisations sociales est effectué. Il est donc normal que la couverture sociale ne soit plus conditionnée par le lieu de résidence. Le suivi administratif pourrait être réalisé depuis le Maroc, en consulat.

Reçu, vendredi dernier, par le député français Alexis Bachelay, rapporteur de la "mission d'information sur les immigrés âgés", Salem Fkire travaille, comme de nombreuses associations, pour permettre à ces travailleurs immigrés de vieillir dignement. Cette mission parlementaire, diligentée par Marisol Touraine, ministre française de la Santé, et Manuel Valls, ministre de l'Intérieur, s'est emparé depuis janvier dernier de cette problématique, afin d'améliorer la situation des immigrés âgés, dans leurs droits sociaux, de logement et de circulation.

"La Commission vieux migrants travaille à une 'carte retraité' de façon à

ce qu'elle permette à ces MRE de bénéficier de la sécurité sociale et d'une égalité au niveau de la retraite pour laquelle ils ont cotisé toute leur vie." Salem Fkire.

Son rapport doit être remis début juillet aux ministères concernés, avec pour ambition de mettre en place la fameuse "carte retraité" qui permettrait à la première génération de MRE de percevoir leur pension de retraites dans leur pays d'origine sans aucune restriction.

Cependant, il reste encore un blocage d'importance concernant l'information qui parvient à ces MRE afin qu'ils puissent profiter des droits dont ils devraient bénéficier.

Lutter contre le déficit d'information

"Ce sont des gens très pudiques", témoigne le député Alexis Bachelay. "Dans leur majorité, ils ne revendiquent rien. Beaucoup ne réclament pas leurs droits, se contentent de ce qu'on leur donne", assurait le rapporteur de la mission lors de sa prise de fonction. Cette commission et l'Etat français ont un donc un devoir

d'information vis-à-vis de cette population, très discrète, qui est venue servir de main d'œuvre au début des années 60, souvent en laissant leurs familles au pays.

6.200

Seulement 6.200 Marocains utilisent la convention bilatérale de sécurité sociale franco-marocaine, depuis 2011, alors que les Algériens qui bénéficient d'une convention équivalente sont 132.000 à y avoir recours.

Mais, le nœud du problème, selon les associations, c'est qu'aujourd'hui la majorité des chibanis ne savent pas que s'ils s'absentent trop longtemps du territoire français, ils n'ont plus le droit aux prestations sociales en général. Ils ne le découvrent qu'à leur retour.

“ Il faut qu'on fasse un travail d'information auprès de nos MRE retraités. C'est pour cela que je demande que nos représentants soient des MRE, afin de nous informer au plus près de nos préoccupations.”

Salem Fkire.

Épuisés par une vie professionnelle physique et ardue, beaucoup de ces retraités n'ont pas connaissance des accords et dispositions signés entre leurs deux pays pour qu'ils profitent de leur retraite, librement et avec équité, comme tout autre contribuable ayant cotisé en France. Ainsi, les chibanis pourront, s'ils le souhaitent, venir profiter de la retraite ici, au Maroc, et avoir le choix de finir leur vie dans leur pays d'origine. Car, comme le dit le proverbe, "celui qui meurt au pays est béni".

■ Mathieu Catinaud

► En finir avec le système de la méfiance

La crise économique en Europe a poussé les autorités française à multiplier les contrôles chez les personnes âgées issues de l'immigration afin de réaliser des économies. Les conditions pour bénéficier de ces allocations ont été durcies pour faire la chasse aux fraudeurs. Une vraie traque s'est mise en place et complique les démarches de la majorité des chibanis, qui se plaignent d'être discriminés à cause de quelques tribulations.